



RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Formulaire d'inscription

Ce coupon est à compléter et à remettre à la Police Municipale ou à la Mairie de Ballancourt, 02 rue de la mairie 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE.

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Tel Portable :

Adresse Mail :

Adresse postale :

Souhaite participer au dispositif de réserve communale de sécurité civile.

Signature : Date :

L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est d'aider les secouristes et les pompiers en cas :

- *de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies de forêts...)*
- *ou d'accidents industriels (exemple : explosion d'une usine...).*

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Il n'y a pas de formation particulière à avoir ou à suivre, mais des séances d'information (sur le plan communal de sauvegarde notamment) sont régulièrement organisées par le maire et des exercices sont programmés.

Ces séances vous permettent d'appréhender le rôle que vous aurez à tenir, si nécessaire, et de connaître le schéma d'organisation global des secours.

Des exercices concrets de simulation peuvent accompagner les séances d'information.

Quelle forme juridique prend cet engagement ?

L'engagement dans la réserve communale est formalisé par un contrat signé par vous-même et le maire, valable et renouvelable suivant les modalités prévues par la mairie.

Le réserviste communal de sécurité civile n'a pas à se rendre disponible à tout moment, mais seulement en cas de force majeure.

- [Code de la défense : articles L2171-1 à L2171-7](#)

Réserve de sécurité au niveau national

- [Code de la sécurité intérieure : article L724-1](#)

Réservistes communaux

[Circulaire du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile](#)